

Aux membres du Conseil fédéral  
Aux élus Jurassiens à Berne  
A la direction de l'Office fédéral de  
l'agriculture

Courtételle, le 24 juin 2022

## **Lettre ouverte - décisions incompréhensibles du 13 avril 2022 et nécessité de corrections**

Mesdames et Messieurs les Conseillers fédéraux,

Madame et Messieurs les élus fédéraux,

Monsieur le directeur de l'OFAG,

Par la présente, AgriJura et l'ensemble des cosignataires souhaitent vous faire part de leur incompréhension concernant les décisions du Conseil fédéral du 13 avril dernier, relatif à l'initiative parlementaire 19.475 dénommée trajectoire de réduction.

### **Généralités**

Par ses décisions unilatérales, l'exécutif fédéral fait fi de toutes les revendications de la profession esquissées dans les prises de position envoyées en 2021. Il balaie d'un revers de main les décisions populaires nettes, notamment l'ancrage de la sécurité alimentaire dans la constitution plébiscitée en 2017 ainsi que le net rejet par le peuple des deux initiatives « phytosanitaires » l'année dernière. Pire, il ne prend pas en considération le contexte géopolitique mondial actuel, affaiblissant la production de denrées alimentaires animales et végétales. Par ses décisions, le Conseil fédéral apparaît déconnecté de l'évolution des pays proches, à l'exemple des annonces de restrictions d'exportation céréalières se succédant de par le monde. La rhétorique d'une sécurité alimentaire possible grâce aux importations et aux échanges internationaux est aujourd'hui affaibli par les priorisations indigènes naissantes. L'évolution en Ukraine ne permet pas d'entrevoir une résolution rapide du conflit. La situation s'enlisant, la pénurie de denrées alimentaires pourrait entraîner des répercussions sur plusieurs années. Aux éléments connus lors de la prise de décision de l'exécutif vient s'ajouter la sécheresse s'installant dans les pays voisins. Les perspectives de récoltes ne sont pas bonnes et la marchandise pourrait venir à manquer. A nouveau, nous estimons que le Conseil fédéral n'agit pas de façon

Rue St-Maurice 17

Tél. 032 426 53 54

[info@agrijura.ch](mailto:info@agrijura.ch)

CP 122

Fax 032 426 78 71  
[facebook.com/agrijura](https://facebook.com/agrijura)

2852 Courtételle

IBAN CH59 8080 8001 8258 6835 7

[www.agrijura.ch](http://www.agrijura.ch)

responsable. L'obstination dont il fait preuve met à mal la responsabilité internationale de la Suisse qui est de produire les denrées alimentaires dont elle a les capacités.

### **Déni de démocratie**

En Suisse, les décisions légales et modifications politiques sont soumises à l'approbation des chambres fédérales, permettant toutes les voies de recours telle que le référendum. Au préalable, les Offices fédéraux, les Cantons et les organisations concernées sont consultées, afin d'émettre leur avis sur le projet des autorités fédérales compétentes. Dans le cas précis, le Conseil fédéral a utilisé une marge de manœuvre au niveau des ordonnances que lui seul s'est accordée. Il a balayé d'un revers de main l'ensemble des avis émis durant la consultation, notamment celles des organisations proactives qui avaient de réelles propositions l'instar d'Agrijura. Recyclant de nombreuses idées et mesures contenues dans le projet de politique agricole (PA22+), le Conseil fédéral a ainsi décidé par voie d'ordonnances d'une orientation de la politique agricole suspendue quelques mois auparavant par les chambres fédérales. Les conséquences des décisions sont dramatiques puisqu'elles imposeront aux familles jurassiennes, comme à celles de l'ensemble de la Suisse, des restrictions de production, affaiblissant notre approvisionnement alimentaire dans un moment inopportun.

### **Trajectoire de réduction**

En 2021, le Conseil des Etats et le Conseil National s'étaient accordés sur une initiative parlementaire – 19.475 – qui avait tout d'une contre-stratégie aux initiatives phytosanitaires balayées le 13 juin dernier. Si le doute quant à la pertinence de l'ensemble des objectifs formulés dans cette modification légale est permis au regard de la situation géopolitique actuelle, ce texte devait être la seule base à prendre en compte par le Conseil fédéral dans les mesures qu'il souhaitait proposer. Au lieu de réduire les risques liés à la protection des végétaux qui était l'objectif prioritaire de cette stratégie, le gouvernement impose des mesures disproportionnées qui viennent affaiblir la production alimentaire indigène sans toutefois permettre à termes d'atteindre les buts fixés. A titre d'exemple, l'impossibilité pour les exploitants de participer par parcelle aux programmes de non-recours aux herbicides, aux fongicides et insecticides aura pour seule conséquences de diminuer la participation des agriculteurs auxdits programmes. Les conséquences seront doubles, puisque ces parcelles non-éligibles ne permettront pas d'atteindre les buts fixés par le Parlement et que les possibilités de compenser les pertes financières dues à la réduction des contributions à la sécurité à l'approvisionnement seront limitées pour les exploitants. En guise d'exemple pour la production animale, la contribution accordée pour l'« allongement de la durée de vie productive des vaches » n'aura aucun effet sur les buts fixés dans la trajectoire de réduction. Cette mesure est par ailleurs délétère, puisqu'elle aura des effets néfastes sur d'autres problématiques chères à la politique agricole suisse, comme le bien-être animal ou la réduction des antibiotiques. De plus, imaginer que les montants dérisoires prévus pour une telle mesure – 10CHF par vache laitière à partir de 3 veaux de moyenne – auraient un quelconque impact, est en déconnexion totale avec la pratique de la production laitière suisse. Les mesures en production animale ne permettront pas, à l'instar de la production végétale, de récupérer la baisse drastique des contributions à la sécurité de l'approvisionnement.

## **Renforcement des PER et conséquences financières**

Le renforcement des prestations écologiques requises (PER) engendrera des restrictions pour l'agriculture suisse, renchérissant les coûts de production et diminuant les rendements. Les conséquences financières atteignent des limites dans le contexte actuel inflationniste. Tant pour les producteurs Bio, IP que conventionnels, l'augmentation des agents de production est estimée en avril à près de 900 millions sur année, en comparaison de l'année dernière. Renchérir l'activité agricole et diminuer le produit de ses ventes par des décisions politiques sans aucune augmentation du budget fédéral agricole s'apparentent à un appauvrissement du secteur primaire. A cela s'ajoute le travail administratif supplémentaire qui explosera avec le nombre de mesures introduites. Au niveau fédéral, la simplification administrative reste apparemment, réforme après réforme, un vœu pieux. Finalement, l'obligation de 3.5% de surfaces de promotion de la biodiversité sur les terres assolées est une mesure que la base agricole ne peut soutenir. Pendant que l'Europe permet même de réaffecter certaines surfaces écologiques à la production de denrées alimentaires, le gouvernement suisse veut encore se priver de 3,5 % des terres arables. Aujourd'hui déjà, dans le Jura, 17% de la surface agricole utile sont consacrés à la promotion de la biodiversité. Cette mesure n'apporte aucune réponse à la question du risque que représentent l'utilisation de pesticides ou la perte d'éléments fertilisants non plus. La grande majorité des agriculteurs participent et ont inscrit leurs surfaces de SPB dans un réseau. Ces surfaces sous contrat assurent un maillage du territoire, bien meilleur pour la biodiversité que l'imposition de 3.5% de façon unilatérale.

## **Poursuite de la politique aux chambres fédérales et attentes du monde agricole**

La reprise des discussions sur la politique agricole – anciennement PA22+ - aux chambres fédérales étant actée, nous attendons des corrections importantes dans les débats parlementaires. Les modifications supplémentaires qui pourraient arriver doivent être accompagnées de simplifications administratives substantielles et de perspectives pour les familles paysannes à long terme. Sinon, le découragement augmentera dans les campagnes et l'évolution structurelle s'accélérera voyant disparaître une agriculture familiale vantée çà et là. Pour conclure, nous espérons que les politiques sauront prendre conscience de la pression actuelle sur les familles paysannes. Les moyens financiers devront être augmentés. La gratuité de la durabilité n'est pas une option. Au contraire, c'est une impasse.

En espérant que vous porterez la considération nécessaire aux doléances décrites ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

### **AgriJura**

Nicolas Pape  
Président

François Monin  
Directeur

*Annexe : Cosignataires de la lettre ouverte*